

La Constituante : un élan démocratique pour Genève

Avec plus de 160 bougies d'anniversaire, notre constitution genevoise est l'une des plus vieilles en vigueur en Suisse. Nul besoin d'être un constitutionnaliste chevronné pour affirmer que ce texte peut difficilement prétendre répondre aux défis de notre temps.

C'est donc une opportunité rare qui se présente, puisque les Genevois-e-s pourront enfin se pencher sérieusement et sereinement sur l'état du canton, ses ambitions sociales, culturelles et politiques, le fonctionnement de ses institutions et ses rapports avec la Confédération, les communes et la région.

Pour les Socialistes, une telle perspective est particulièrement motivante car elle va permettre un élan démocratique et une dynamique de progrès tout à fait extraordinaire. Revoir totalement la Constitution, ce n'est rien d'autre qu'élaborer un nouveau contrat social.

Le jugement porté sur la Constitution actuelle est assez unanime : un texte désuet, illisible, incohérent et, surtout, d'un autre temps. Mais pour y remédier, deux approches très différentes sont possibles. Soit l'on peut décider de confier à un comité d'experts le soin de rédiger un projet « clés en main » qui est ensuite soumis sans autre formes d'interactions au vote populaire, avec tous les risques que comportent une approche aussi technocratique ; soit l'on peut décider, comme l'on voulu les Socialistes et une majorité du Grand Conseil, d'initier un réel élan participatif.

Et c'est bien dans cette direction que le projet « Une nouvelle Constitution pour Genève », nous emmène. En effet, la loi prévoit l'élection d'une Assemblée constituante de quatre-vingt membres. C'est donc des élu-e-s du peuple qui, partant d'une feuille blanche, auront pour mandat spécifique de proposer, dans un délai de quatre ans, un nouveau texte constitutionnel aux citoyennes et citoyens du canton.

Dans le but d'ouvrir largement cette Assemblée à la société civile et d'inclure des forces nouvelles, un pas essentiel a été franchi puisque le quorum, à savoir le résultat minimum qu'une liste doit atteindre pour obtenir des sièges, a été fixé à 3%, au lieu des 7% en vigueur pour l'élection du Grand Conseil.

Par ailleurs, toujours dans la volonté non pas de reproduire un Grand Conseil bis, mais au contraire d'aller bien au-delà en termes participatifs, de nombreux partis, à commencer par les Socialistes, ont appelé de leur vœux une ouverture de leur liste respective à des candidats ne faisant pas partie du sérail. Dans le même esprit, le projet de loi lève toutes les dispositions relatives aux incompatibilités de fonctions, à l'exception des membres du Conseil d'Etat.

L'Assemblée constituante, une fois élue, confrontée à des enjeux essentiels. En premier lieu, force est de constater que si, au milieu du XIXe siècle, l'espace politique couvert par la Constitution correspondait à l'espace physique, cette belle adéquation appartient au passé.

Aujourd'hui, la moitié de la population de l'agglomération et les deux-tiers de son territoire sont à l'extérieur des frontières du canton. Le défi est de taille puisque faute de solutions

opérationnelles, le politique ne sera pas en mesure de peser sur les réalités économiques qui elles déterminent leur environnement sans tenir compte des frontières.

Ensuite, l'Assemblée devra nécessairement se pencher sur les relations entre les différentes collectivités publiques (communes, canton et confédération), leur partage de compétences, leur répartition des tâches et les moyens pour les assumer et ce, sans pouvoir faire l'économie d'une réflexion fondamentale sur les missions et rôle de l'Etat.

Dans la même ligne, la clarification et la séparation des pouvoirs seront essentiels, tout comme les enjeux sur la notion de citoyenneté, l'extension des droits démocratiques ou encore la reconnaissance du rôle des associations au sein de notre société.

Enfin, pour les Socialistes, il s'agira aussi de défendre des acquis obtenus de haute lutte. Et c'est en assumant notre rôle historique de force de progrès et de propositions que nous pourrons démontrer aux forces les plus réactionnaires – et il y en aura au sein de la Constituante ! – que les acquis constitutionnels représentent une succession de majorités populaires qui ne manqueront de se mobiliser à nouveau.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si toutes les dernières révisions constitutionnelles ont non seulement gravé dans le marbre des acquis, mais aussi systématiquement engendré de nouvelles avancées sociales et environnementales !

Grégoire Carasso
Conseiller municipal Ville de Genève